

Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Jean-Marc Ayrault a présenté le 21 janvier, le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement.

La commission Economie et Sociale d'EELV salue tout d'abord la volonté du gouvernement de changer de discours et de regard sur la pauvreté, ainsi que le montre les grands principes structurant l'action du gouvernement : l'objectivité, la non-stigmatisation, la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration des politiques publiques, le « juste droit » et le décloisonnement des politiques sociales. Le Premier ministre marque ainsi une rupture forte et bénéfique avec l'ancien gouvernement, qui considérait les personnes pauvres comme « le cancer » de notre société.

Le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté comporte des dispositions importantes :

- la volonté de réduire le taux de non recours et donc de favoriser l'accès de chacun à ses droits,
- la hausse du plafond de la CMU,
- la mise en place de la garantie jeune,
- le renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants issus de familles en situation de pauvreté,
- l'investissement important dans la politique d'hébergement et d'accès au logement.

D'autres mesures, comme la revalorisation du RSA, sont incontestablement des améliorations mais restent encore en deçà des besoins. De même nous regrettons qu'il n'y ait que peu de propositions concernant les personnes et les familles durablement exclues du système.

Enfin la politique de lutte contre la pauvreté doit être au centre de l'ensemble de la politique menée par le gouvernement : dans les mesures de soutien à la création d'emplois, dans l'orientation des investissements, dans la politique de lutte contre le mal logement...

La crise économique, sociale et environnementale que nous traversons, signe l'essoufflement d'un système libéral et productiviste et nous oblige à repenser notre modèle de société. Face à la raréfaction des matières premières, au renchérissement du coût de l'énergie, à la fin du plein emploi et à l'augmentation de la pauvreté, nous affirmons qu'un autre modèle est possible : la transition écologique de notre économie. Mais cette transition économique ne peut réussir que si elle s'accompagne d'une transition sociale permettant de réduire les inégalités et donnant à chacun le pouvoir de s'auto-déterminer. La politique que nous devons mener doit permettre de renforcer les liens de solidarité et créer de nouveaux filets de sécurité dans une société où la pauvreté s'est remise à augmenter.

En France ce sont 8,6 millions de personnes (14,1% de la population) qui vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire fixé à 964 euros mensuels par équivalent adulte. Le travail ne protège plus de la pauvreté. Un grand nombre de personnes sont exclues du système d'aides sociales : les travailleurs pauvres qui ne gagnent pas assez d'argent pour vivre dignement, mais trop pour avoir le droit à des aides, les personnes exclues du fait de leur âge (trop jeunes ou trop âgées), les étrangers sans-papiers ou encore les personnes n'ayant pas connaissances de leurs droits. Pour mettre fin à ce système cloisonné en allant vers l'universalisme des systèmes de protection sociale.

De plus, afin de garantir le droit à l'existence et à une vie digne, de sécuriser les parcours professionnels et de reconnaître l'apport de chacun à la collectivité, nous devons aller plus loin et instaurer, à moyen terme, un revenu universel inconditionnel et individuel garantissant à chaque citoyen de pouvoir vivre décemment. Des expérimentations devront être mise en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales, afin de pouvoir élaborer d'ici cinq ans un dispositif fonctionnel et efficace.

Néanmoins, nous avons conscience que l'instauration d'un revenu universel représente un changement radical que la France devra porter fortement au niveau européen. Ainsi, face à l'urgence que connaissent des millions de nos concitoyens, nous devons dès aujourd'hui amorcer une nouvelle politique de solidarité et d'accès aux droits. Une politique qui, après 5 années de stigmatisation des plus modestes et de cadeaux aux plus aisés, réaffirme que chacun est une partie prenante de notre société et que chacun a un devoir de solidarité. Une politique qui met au centre de son action l'effectivité des droits, car nous ne pouvons plus accepter que de nombreux droits existants ne soient pas ou peu appliqués.

Il est nécessaire de mettre en place une politique globale de solidarité et d'accès aux droits, essentielle à la réduction des inégalités et à l'inclusion sociale, mais aussi des dispositifs spécifiques répondant aux besoins des personnes les plus fortement touchées par la précarité. Pour cela il est nécessaire de :

- Favoriser l'autonomie des jeunes ;
- Favoriser l'accès, notamment des femmes aux emplois de qualité ;
- Développer la formation continue pour promouvoir la transition écologique.

Assurer l'accès de tous aux droits fondamentaux **Et aux biens de première nécessité**

La domiciliation :

Avoir une adresse est un préalable à l'exercice de tous droits sociaux. Malgré la révision de la domiciliation administrative en 2007 de trop nombreuses personnes ne peuvent toujours pas aujourd'hui bénéficier d'une adresse.

Comme l'a proposé le groupe de travail « Accès aux droits et aux biens essentiels, minima sociaux » en vue de la conférence nationale contre la pauvreté et l'inclusion sociale, il est nécessaire d'assurer un meilleur maillage territorial grâce à la réalisation d'un schéma territorial de la domiciliation et établir un référentiel des prestations à inclure dans la domiciliation avec un financement adapté pour réaliser ses prestations.

De même, les personnes en ayant besoin doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté pour les aider dans la mise en œuvre effective de leur droits.

L'alimentation :

Sans la sécurité alimentaire, rien n'est possible. Il est indispensable de garantir à chacun la possibilité de se nourrir sagement et régulièrement.

Les soins :

- Assurer à tous et toutes l'accès aux soins : augmenter le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie, supprimer les franchises.

Le logement :

- Mettre fin à la crise du logement en France en construisant 150 000 logements sociaux par an, principalement dans les grandes agglomérations et en encadrant les loyers à la première location, ainsi qu'à la relocation.

L'eau et électricité :

Gratuité d'une première tranche de consommation pour tous répondant aux besoins essentiels (boire, se laver, se chauffer, cuisiner) couplée à une augmentation graduée des tarifs pour les consommations supérieures au seuil de gratuité.

La justice :

Le budget de l'aide juridictionnelle devra être augmenté et un dispositif innovant de pro bono expérimenté.

Les transports

Assurer à chacun l'accès à un service public de transport, grâce au renforcement de la desserte des territoires ruraux et au désenclavement des territoires urbains sensibles par des bus, transports à la demande, co-voiturage, taxis collectifs...

La culture :

Un des socles sur lequel repose la construction d'un lien de solidarité est le vécu partagé d'une culture vivante. L'action culturelle de proximité doit être encouragée et soutenue.

Favoriser l'autonomie des jeunes

La précarité financière atteint des proportions alarmantes : le taux de pauvreté atteint 21,9% chez les jeunes de moins de 25 ans et 23% des jeunes actifs sont au chômage. L'accès au logement devient également de plus en plus difficile : on estime qu'il y a aujourd'hui 240 000 jeunes de 18 ans et plus (hors étudiants) qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à un logement autonome.

Face à ces difficultés, le gouvernement Fillon a été incapable de mettre en œuvre une politique cohérente et durable en faveur de la jeunesse. Présentée par le gouvernement comme une mesure miracle pour lutter contre la précarité des moins de 25 ans, le RSA jeunes ne remplit absolument pas sa mission puisqu'il concerne moins de 10 000 personnes sur le million de jeunes de 18 à 25 ans qui sont en situation de pauvreté. Mettre en valeur et développer les outils nécessaires à l'autonomie des jeunes devient donc essentiel dans une société où un fossé de plus en plus important se creuse entre le moment de la reconnaissance de la majorité, du départ du foyer parental et de l'autonomie financière.

Le gouvernement Ayrault a dans ce cadre fait une annonce encourageante, puisque suite à la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le premier ministre a annoncé la création d'une « garantie jeunes », c'est-à-dire la signature d'un contrat d'un an renouvelable entre des jeunes en grande difficulté âgés de 18 à 25 ans et le service public de l'emploi, par le biais duquel le jeune devra établir un projet d'insertion et se voir proposer un emploi ou une formation. Dans le cadre de ce contrat, le jeune recevra une indemnité équivalente au RSA. Pour réussir, cette « garantie jeunes » devra être portée par l'ensemble des acteurs existants dans le cadre de partenariats solides et l'intervention du service public de l'emploi devra se faire au plus tard dans les quatre mois suivant la sortie du jeune de sa formation ou de son emploi.

Cette garantie jeune est un premier pas et permet de proposer aujourd'hui aux jeunes les plus en difficultés un accompagnement soutenu vers l'emploi. **Néanmoins notre ambition doit être plus forte : aucune jeune sans solution et aucun jeune sans revenu.** Comme le préconise la Commission européenne, la « garantie jeune » doit s'adresser à tous les jeunes jusqu'à 25 ans, aucun jeune ne doit rester sans solution lors de sa sortie du système de formation initiale ou la perte de son emploi. De même au regard des situations de précarité de plus en plus répandues au sein de la jeunesse française, il est nécessaire de mettre en place un **revenu d'autonomie**, permettant à chaque jeune de vivre décemment.

Lutter contre la précarité des jeunes.

- Étendre, la Garantie jeunesse à tout jeune de moins de 25 ans terminant sa formation initiale ou venant de perdre son emploi.
- Assurer à chaque jeune un niveau de vie décent et permettre son indépendance grâce à un revenu d'autonomie.

Par opposition à la situation actuelle où un jeune de 18 à 25 ans n'a, sauf dans de rares cas, droit à rien, l'assurance pour chaque jeune de percevoir un revenu d'autonomie sera une grande avancée. Cette avancée doit être accompagnée des mesures permettant à tous les jeunes de disposer de l'ensemble des outils leur permettant d'être autonomes : accès au logement, accès aux soins et lutte contre le travail précaire.

Nous devons investir massivement dans les **résidences étudiantes en réhabilitant les 70 000 places existantes et en construisant 50 000 nouvelles chambres.** Nous devons également faciliter l'accès au logement pérenne en construisant **12 000 logements sociaux neufs par an pour les jeunes** et en développant les aides à l'installation. Enfin, il est nécessaire de **soutenir l'offre développée par les foyers de jeunes travailleurs** permettant aux jeunes de pouvoir être logés selon leurs besoins. Cette offre doit notamment être mobilisée en direction des jeunes

sortant de l'aide sociale à l'enfance ou en rupture familiale qui ne bénéficient pas des moyens financiers et/ou du soutien familial permettant d'accéder à un logement.

De même, nous devons faciliter l'accès aux soins. Du fait de la multiplication des maladies longues comme les cancers et des diverses pollutions, la courbe d'espérance de vie se renverse. Dans le même temps l'accès aux soins est de plus en plus difficile. Le baromètre de la jeunesse montre d'ailleurs que la première priorité d'intervention pour les jeunes est un meilleur remboursement des soins et une meilleure répartition des médecins sur le territoire. Nous proposons donc la création d'un « chèque santé » de 200 euros par an pour les 16-25 ans et le renforcement de la médecine universitaire grâce à la création de Maisons de santé étudiante avec un système de tiers-payant systématique.

Enfin, **la lutte contre l'emploi précaire chez les jeunes doit être une priorité.** Il faut donc soutenir les initiatives favorisant l'emploi de jeunes actifs en CDI, tels que les emplois tremplin. Par contre les stages post-formation doivent être plus strictement encadrés et un nombre maximum de stagiaires pouvant être accueillis par une entreprise doit être fixé en fonction de sa masse salariale. Il est également nécessaire de renforcer le suivi des stages tant par le tuteur entreprise que par le tuteur université pour assurer leur apport pédagogique.

– Favoriser l'accès des femmes à des emplois de qualité

Un nombre grandissant d'enfants vivent aujourd'hui dans la pauvreté. Le taux de pauvreté des enfants de moins de 18 ans a atteint 19,6% en 2010. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont le plus touchées par la pauvreté : le taux de pauvreté est de 22,7% pour les ménages composés d'un couple avec au moins trois enfants et de 32,2% pour les familles monoparentales. Dans les familles monoparentales, les familles constituées d'une femme seule avec un ou plusieurs enfants sont prépondérantes. Ces familles ont d'autant plus de probabilité de tomber dans la pauvreté que 80% des salariés qui vivent avec 750 € par mois ou moins sont des femmes. Les femmes sont encore trop sur représentées dans les emplois précaires : 85% des plus de 4,5 millions d'employés travaillant à temps partiel sont en fait des employées. Les secteurs d'emplois considérés comme «féminins», sont souvent dévalorisés et précaires. Par exemple, si 80 000 emplois net ont été créés en 2006 dans les services à la personne, secteur en développement embauchant principalement des femmes, ils étaient en moyenne de 10h par semaine. **Sortir les familles de la précarité, c'est principalement assurer des emplois de qualité, notamment pour les femmes.**

Il convient d'abord de souligner que les femmes ayant des emplois précaires auraient dû être les premières bénéficiaires du RSA activité, qui devait permettre à chaque travailleur de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Au contraire, le RSA continue de fragiliser un grand nombre de femmes. En effet le mode de calcul du RSA prenant en compte l'ensemble des revenus des autres membres de la famille ne permet pas aux femmes sans revenus de sortir de leur dépendance vis-à-vis de l'homme avec qui elles vivent. Ainsi une femme vivant avec un homme ayant un revenu grâce à son travail, ne pourra pas bénéficier d'une aide. De plus, la mise en œuvre du RSA activité a été un échec : 70% des personnes qui pourraient en bénéficier ne le demandent pas, notamment parce qu'il est perçu comme complexe et stigmatisant. Enfin, le RSA activité n'a pas fait disparaître les effets de seuils, il les a différés. Il favorise donc peu le retour à l'emploi.

Améliorer la mise en œuvre du RSA

La revalorisation du RSA est un premier pas, pour aller plus loin il est nécessaire de :

- de défamilialiser les minima sociaux en les versant sur une base individuelle ;
- de simplifier l'attribution du RSA et de donner de la visibilité aux personnes en bénéficiant, en passant à une période plus longue d'attribution : en passant d'une attribution trimestrielle à une attribution annuelle;
- de mieux faire connaître leurs droits aux personnes pouvant en bénéficier grâce à une communication ciblée;
- de continuer la dynamique substituant le calcul des droits connexes en fonction du revenu et non du statut et en rehaussant le seuil à partir duquel les personnes perdent les droits connexes au RSA « socle ».
- de limiter l'effet pervers du RSA, représentant parfois davantage un effet d'aubaine pour des patrons qu'un complément de salaire. Il est nécessaire de renforcer la lutte contre le développement du travail précaire. Ainsi les exonérations de charges sociales pour les bas salaires seront conditionnées à une exigence de travail décent, c'est-à-dire réservés pour les postes en CDI dont le temps de travail est supérieur à 120h par mois.

Afin de lutter plus spécifiquement contre la pauvreté des femmes, il est également essentiel de développer des moyens spécifiques leur permettant de mieux concilier travail et vie personnelle :

- Mettre en place un service public local de la petite enfance et engager un dispositif massif d'ouverture de 400 000 places d'accueil de jeunes enfants, principalement au sein de structures collectives dans les zones rurales et dans les quartiers populaires. L'investissement massif dans un service public de la petite enfance et l'amélioration de l'accès des enfants issus de familles pauvres à ce service, sont essentielles pour combattre les inégalités dès la petite enfance.
- Réformer le congé de maternité au profit d'un congé pré- et post-natal pour la mère, complété d'un congé d'accueil de l'enfant réparti entre chaque parent.

De plus, la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes de 2006 doit être appliquée et s'accompagner d'audits obligatoires pour imposer aux entreprises une réelle politique d'égalité et d'accès aux postes à responsabilité.

Développer la formation continue pour promouvoir la transition écologique

Depuis 5 ans, 1000 emplois sont détruits tous les jours. Les secteurs de l'industrie, du bâtiment ou encore le monde agricole sont fortement touchés par ces pertes d'emplois. Ce sont souvent des femmes et des hommes travaillant depuis de nombreuses années dans la même entreprise et avec peu de qualification qui se retrouvent sans emploi.

Nous, écologistes, ne nous résignons pas à voir disparaître notre industrie et à la montée du chômage. Nous savons que si nous amorçons une transition écologique de l'économie en relocalisant nos productions, en développant les secteurs d'avenir (Rénovation thermique, énergie renouvelables, traitement et valorisation des déchets...), en consommant nos produits, notamment alimentaire grâce à des circuits-courts, nous pouvons créer des centaines de milliers d'emplois non délocalisables.

Il est bien évident que nous ne pourrons réussir cette transition vers l'économie de demain, que si nous apportons à chacun le moyen de se former et d'avoir les outils pour s'adapter aux changements que nous connaissons actuellement.

Pour cela, nous devons tout d'abord soutenir et renforcer l'accompagnement social pour toutes personnes en ressentant le besoin. Nous devons notamment donner les moyens aux Pôle Emploi de proposer un accompagnement personnalisé au bénéficiaire du RSA. De même le secteur de l'insertion par l'activité économique, en ce qu'il permet un accompagnement plus individualisé, notamment fondé sur le développement des compétences et des capacités des personnes, doit être soutenu.

Pour cela il est essentiel de **mettre en œuvre un compte individuel de formation attaché non au statut mais à la personne**. Ce compte individuel de formation sera crédité au début de la vie active de 16 semestres de formation à utiliser à tout moment de sa vie après 16 ans. Ce compte individuel de formation doit permettre à chacun, mais notamment aux personnes en reconversion professionnel ou aux personnes peu qualifiées d'accéder plus facilement à la formation continue.

Conclusion

Face à la hausse du chômage, aux plans sociaux qui se développent et se durcissent dans les entreprises aujourd'hui clé dans notre économie, un fort sentiment de déclassement social et de peur du lendemain s'installe. Nous savons qu'un autre modèle économique est possible : plus juste, plus écologiste et plus solidaire. Un nouveau modèle économique et social fondé sur une meilleure répartition des richesses via une révolution fiscale, des créations d'emploi dans les nouvelles filières écologiques, relocalisation des activités économiques... Nous devons amorcer dès aujourd'hui la transition écologique de l'économie tout en sécurisant les personnes qui sont actuellement les laissés pour compte de notre modèle économique en mettant en œuvre une nouvelle politique de solidarité et d'accès aux droits.